
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2022-2023

06 JUIN 2023

PROJET DE DÉCRET¹

**RELATIF À LA GOUVERNANCE DE L'OFFRE D'OPTIONS DE BASE GROUPÉES DANS
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE QUALIFIANT DE PLEIN EXERCICE ET EN
ALTERNANCE**

AMENDEMENT

DÉPOSÉ EN COMMISSION

¹ Voir doc. 546 (2022-2023) n°1.

TABLE DES MATIÈRES

- 1 Amendement déposé par Mmes Mathilde Vandorpe et Marie-Martine Schyns 3

1 Amendement déposé par Mmes Mathilde Vandorpe et Marie-Martine Schyns

Le § 2 de l'article 57 du présent projet est supprimé.

Justification

En visant explicitement la suppression de la dérogation prévue à l'article 23, § 2, 2°, la liberté d'enseignement et de choix des parents est entravée, ce qui rend la disposition potentiellement anticonstitutionnelle.